



## CSA SD 1<sup>er</sup> 5 septembre 2023 : ajustement rentrée 2023

présents : DASEN BREVET, DASEN-A DINELLI, SG SANCHEZ, Mme PRABONNE,

Début de la réunion : 9h30

[DASEN : Accueil du DASEN qui nous souhaite une bonne rentrée 2023](#)

### **Déclarations préalables des 3 OS :**

à souligner dans la déclaration de l'UNSA « S'il faut repenser le calendrier scolaire, allons y vraiment. Mettons fin au calendrier dérogatoire » (donc retour aux 4,5 jours) Il faut tout repenser au service de l'élève. » Pour FO, nous défendons toutes les écoles qui s'engageront dans une démarche de continuité pour un calendrier à 4 jours.

### **Déclaration de la FNEC FP-FO : (Voir annexe)**

- chefs d'établissement
- effectifs, recrutements
- direction d'école
- salaires, rémunérations, retraites
- inclusion systématique des élèves en situation de handicap
- agents administratifs de la DSDEN

### Premier degré : étude des situations :

La DSDEN dispose de 2 moyens provisoires, peut être des poste de TR ?

L'école élémentaire Peyrouat est en REP ; pour des dédoublements convenables , il faut un poste en plus.

- FSU : l'école maternelle Tartas a 56 élèves pour 2 classes, + un accueil particulier pour TPS, sinon les familles partent vers le privé, plus occitan en section ( moyens-grands)

- Saint Lon les mines, petit- moyen- grand- à 24
- école F.Mistral, classe de maternelle à 26

- FO Onesse maternelle à 29 ! et un enfant avec des traits autistiques en PS sans AESH ...

D'autres situations à 25 élèves de moyenne, non retenues.

### **Décisions d'OUVERTURE :**

École élémentaire du Peyrouat
-------------------------------

2 postes de TR (qui viendront équilibrer le nombre de TR entre les circos)
----------------------------------------------------------------------------

Tartas : une vigilance sur l'année, un TR sera mis en place, éventuellement

Onesse-Laharie : même vigilance

**Remplacements à l'année : Les TR sont postés sur des classes uniques (ou RPI à une classe) sinon des contractuels (24 en tout) occupent les classes sans enseignants en priorité. Ainsi les TR sont disponibles pour les remplacements.**

**Votes « pour »: FSU UNSA**

**« abstention »: FO**

**Rappelons-le, tant qu'un nombre suffisant de postes ne sera pas créé, nous n'approuverons pas la carte scolaire.**

**Questions diverses : (voir en annexe)**

**Précisions apportées**

- **AESH** : la priorité a été donnée à la Cdisation des AESH, l'ancienneté et le changement d'échelon seront réactualisés en septembre/octobre.
- une enveloppe budgétaire de 23 AESH est prévue pour la rentrée 2023
- **MAT** : l'indemnité promise sera donnée (« parole donnée, parole respectée »). Pour 2023-2024 un cadrage a été envoyé en juillet, des discussions seront engagées au niveau académique pour que tous les départements soient au même niveau.
- 16 **contractuels** ont renouvelé leur contrat, 2 ont eu le concours, il y aura 24 contractuels
- **direction d'école et décret** « respect des principes de la République » : le directeur ne doit pas rester seul. Le DASEN devra être prévenu en cas d'agression. Ne pas hésiter à contacter le maire et le référent « harcèlement » (Conseiller pédagogique, référent à la DSDEN).

Fin de la réunion : 10h40